

Ils entourent les réfugiés en silence

Un cercle de silence se forme régulièrement à Genève pour soutenir les migrants sans permis de séjour. La Suisse peut les emprisonner durant des mois même s'ils n'ont commis aucun crime.



Cédric Reichenbach

Au milieu, une bougie. Debout autour, les mains jointes ou les bras croisés, une vingtaine de personnes forment un cercle. Certaines portent un écriteau sur le dos. Toutes sont plongées dans le silence. Le bruit de la circulation de la plaine de Painpallais, à Genève, ne parvient pas à briser la quiétude des gens, croyants ou non, réunis devant l'église du Sacré-Cœur depuis bientôt une heure. Un spectacle insolite qui, en ce samedi 28 mars, ne manque pas d'attirer les regards des passants.

LA BISE NOIRE

«Nous affirmons notre soutien et notre solidarité à cet autre nous-même: l'étranger, explique le tract distribué devant l'église par Nicole Andreetta de l'Aumônerie genevoise œcuménique auprès des requérants d'asile (Agora). Non à la détention administrative!, lit-on sur le bout de papier. Nous refusons que des hommes, des femmes et des enfants endurent des traitements déshumanisants du seul fait qu'ils n'ont pas de papiers en rè-

gle.» Lors du dernier cercle de silence, une quinzaine de demandeurs d'asile avaient bravé la bise noire du bout du lac pour se joindre au rassemblement. L'émotion était palpable: on venait d'annoncer la mort de plusieurs migrants en Méditerranée... Mais aujourd'hui, c'est l'histoire d'Ayop (voir page 12-13), blessé suite à un incendie dans un foyer pour requérants de Genève et

menacé d'expulsion, qui est dans tous les esprits. Anne-Madeleine Reinmann et Véronique Egger, également membres de l'Agora, connaissent bien l'endroit où le Tchadien de 19 ans a été placé en détention. Elles visitent chaque semaine les prisons de Frambois et Favra où se concentrent les détenus administratifs des cantons de Genève, Vaud et Neuchâtel.

PRISON NON PUNITIVE?

«Nous rencontrons des personnes au profil très différent dont le point commun est qu'elles refusent toutes de

quitter la Suisse», résume Anne-Madeleine Reinmann. Requérants d'asile déboutés sur le point d'être expulsés vers leur pays d'origine, «cas Dublin» désignant les réfugiés renvoyés vers un pays d'Europe où ils ont

«Se rendre à l'hôpital menottes aux mains est très humiliant.»

d'abord transité, clandestins de tous bords... les étrangers enfermés à Favra et Frambois ne purgent pas de peine: ils sont en détention administrative, une forme

d'enfermement censée garantir la mise en œuvre de leur renvoi de Suisse en évitant toute fuite dans la clandestinité.

La loi fédérale sur les mesures de contrainte, votée en 1994 à une forte majorité, permet en effet d'emprisonner dès l'âge de 15 ans et jusqu'à 18 mois un étranger en situation irrégulière. «Mettre quelqu'un en prison alors qu'il ne purge aucune peine peut avoir des conséquences dramatiques, prévient Anne-Madeleine Reinmann. Quand un père de famille, travailleur, sans antécédents et vivant en



CeR

Suisse depuis dix ans se retrouve en prison des mois durant pour une question de permis de séjour, c'est très dur. Surtout qu'il côtoie des personnes condamnées pour toutes sortes de méfaits. Se rendre à l'ambassade ou à l'hôpital menottes aux mains est très humiliant quand on n'a jamais commis un crime de sa vie.»

Les centres en question n'accueillent pourtant pas de criminels. «C'est vrai. Toutes les personnes qui ont un passé pénal, si elles se retrouvent en détention administrative, ont d'abord exécuté leur peine dans une autre prison.» Selon l'office cantonal genevois de la détention (OCD), qui dressait fin mars et pour la première fois un bilan de sa situation, la grande majorité des quelque 400 personnes mises en détention administrative l'an dernier ont été expulsées de Suisse. «A Favra, commente Véronique Egger qui visite cette prison depuis une quinzaine d'années, la plupart sont des 'cas Dublin'. Les expulsions s'enchaînent. Près des trois quarts des détenus changent d'une semaine à l'autre.»

La majorité des prisonniers administratifs, indique aussi l'OCD, ont des antécédents pénaux. «S'opposer à un renvoi peut suffire à entraîner une procédure pénale, nuance Véronique Egger.» Tout comme le fait d'être pris en train de fumer un joint. «Cela dit, nous rencontrons aussi un certain

nombre de jeunes Albanais ayant vendu de la drogue.»

«Nous comprenons que les autorités aient recours à la détention administrative dans certains cas. Mais il faut absolument que l'issue soit proche, insiste Anne-Madeleine Reinmann. La date de départ doit être fixée au plus vite. Dès que le séjour se prolonge, c'est la catastrophe. Les personnes détenues jusqu'à 18 mois (alors qu'elles ne purgent pas de peine!) sont brisées lorsque qu'elles finissent par être relâchées.

PIRE QU'UNE VRAIE PRISON

Pour les représentantes de l'Agora, «un enfermément à Frambois ou Favra est plus difficile à vivre qu'une peine privative de liberté à Champ-Dollon. Dans une prison pénale, le cadre est clair. Vous voyez votre avocat régulièrement. Les délais existent. En détention administrative, on peut venir vous chercher au milieu de la nuit pour vous expulser. Ou alors vous garder une dizaine de mois avant de vous relâcher sans prévenir. Il faut avoir les nerfs très solides!».

Nombre de Magrébins se disant originaires d'Algérie, pays avec lequel il n'existe pas d'accord de réadmission, sont dans cette situation. «Les dommages pour eux et pour la société sont énormes, souligne Véronique Egger. On sait pertinemment que l'on ne

De g. à dr. A Genève, Frambois et Favra disposent chacune de 20 places de détentions administratives. En 2018, le canton en comptera 168. Une évolution qui inquiète les milieux proches des requérants.

Une famille s'est jointe au cercle de silence samedi 28 mars.

«J'en retire beaucoup de force»

C'est pour protester contre l'existence d'un centre de rétention pour des étrangers devant être expulsés de France que le franciscain Alain Richard a lancé, en 2007, le premier cercle de silence à Toulouse. Depuis, le mouvement ayant pour but d'alerter l'opinion publique sur les conditions d'enfermement des étrangers en situation illégale s'est étendu à 170 autres localités. Et à la Suisse – le canton de Vaud d'abord, puis la ville du bout du lac.

«Il s'agit d'une démarche plus humaniste que militante», explique Nicole Andretta. «Nous visons aussi à protester contre l'in-

justice qui est faite en Suisse à ceux qui sont forcés de quitter leur pays», insiste un autre habitué. «Nous nous réunissons six fois par an, reprend Nicole. Notre action n'est pas ponctuelle. Elle s'inscrit dans la durée. Au départ, je voyais cela surtout comme un moyen de sensibiliser les gens. Mais, petit à petit, j'ai commencé à en retirer beaucoup de force. Le cercle de silence m'a appris la patience. Il m'arrive de perdre espoir, mais ces moments de calme ensemble me redonnent courage.» Prochain rendez-vous: le 20 juin dès midi. Toujours devant l'église du Sacré-Cœur. ■

CeR



CeR

Anne-Madeleine Reinmann (diacre) et Véronique Egger (aumônière) visitent les prisons chaque semaine.

pourra pas les expulser et pourtant on les met en détention. A leur sortie, ils retombent souvent dans une délinquance de survie.»

TRÈS COÛTEUX

Une vision diamétralement opposée à celle du député UDC genevois Yves Nidegger pour qui la détention administrative est censée «aider certains demandeurs d'asile à se souvenir où ils ont laissé leur passeport et d'où ils viennent». La loi, elle, invoque plutôt le risque de fuite dès lors qu'une personne est arrêtée sans titre de séjour – risque de fait difficile à évaluer.

Très coûteux, ce type de détention reste marginal en Suisse romande alors qu'il est largement utilisé dans les cantons alémaniques. Néanmoins, lit-on dans un rapport de la commission de gestion du Conseil national, on ne renvoie pas plus à Zurich qu'à Genève.

«La Suisse ne traite pas moins bien ses requérants que d'autres pays, au contraire, conclut Anne-Madeleine Reinmann: en Italie, il n'y a pas d'aide d'urgence. Il faut pourtant être très prudent avec la détention administrative. Et nous devons absolument changer une chose: lorsqu'une famille très vulnérable venue par exemple de Syrie se présente, il faut d'abord l'écouter. Et l'accueillir même si les accords de Dublin nous permettent de ne pas entrer en matière. La Confédération dispose d'une clause de souveraineté pour cela! Les collectifs et les Eglises ont demandé en vain qu'elle soit invoquée pour des cas extrêmes. Ça n'est, à notre connaissance, jamais arrivé. Cela doit changer.» ■

Cédric Reichenbach



ASILE

Il échappe de juste

Le renvoi, évité in extremis, d'un requérant blessé lors d'un incendie à Genève, a mobilisé la gauche et les milieux associatifs.

Les militants ont sauvé Ayop, devenu le symbole d'une politique d'asile «déshumanisante».

A droite Le centre de requérants des Tattes, quatre mois après l'incendie.

«Inadmissible. Il faut appliquer la loi. La barque est pleine et on veut en accueillir encore combien?»: c'est ainsi qu'un internaute recevait la nouvelle publiée par *Le Matin*, lundi 30 mars, au sujet du renvoi annulé d'Ayop Aziz.

En novembre dernier, ce Tchadien de 19 ans avait dû sauter du troisième étage au milieu de la nuit pour fuir l'incendie du foyer de requérants des Tattes, près de l'aéroport de Cointrin (GE). Le sinistre avait coûté la vie à un jeune Erythréen, mort asphyxié, et fait des dizaines de blessés – deux hommes ayant chuté après avoir tenté de fuir par les fenêtres ne remarqueront plus. Gravement blessé au crâne, Ayop souffre encore, quant à lui, de stress post traumatique.



CeR



Keystone-news

nifestations sont organisées par la gauche et les milieux associatifs. Une quarantaine de jeunes protestent à l'aéroport, où le renvoi «accompagné» du Tchadien sur un vol de ligne échoue.

Ayop est alors placé en détention administrative à Favra avant son départ imminent en vol spécial. Alors que le Conseil administratif de la Ville demande au Conseil d'Etat de suspendre l'exécution du renvoi, le vol prévu le 30 mars est annulé le jour même «pour des raisons médicales» par le chef de la sécurité Pierre Maudet. Le délai de six mois prévu par les accords Dublin pour expulser un

Ce que révèlent les flammes

Viviane Luisier travaille comme sage-femme à Genève depuis plus de vingt ans. «Je ne m'étais jamais sentie particulièrement concernée par la question de l'asile en Suisse, explique-t-elle. Mais la catastrophe de novembre dernier aux Tattes a tout changé. Quand j'ai appris que, pas très loin d'où je travaillais, un incendie dans un centre pour requérants avait fait un mort et 40 blessés dont deux paraplégiques, j'ai voulu comprendre.»

La sage-femme d'origine valaisanne s'entretient alors avec ses collègues qui visitent régulièrement les mères et nouveau-nés du plus grand centre de requérants d'asile de Suisse: situé non loin de l'aéroport de Cointrin, les Tattes accueillent 700 personnes dans une dizaine de bâtiments.

«L'hiver, il fait très froid dans les locaux, relate Viviane. Les couloirs sont glacés. Une sage-femme a trouvé un bébé dont la température ne dépassait pas 36 degrés, ce qui est inacceptable. La mère et ce petit restaient blottis toute la journée sous les couvertures et les vêtements amoncelés, car le chauffage et l'isolation étaient défectueux.» Les soignantes pointent aussi le manque d'espace et de matériel. «Trois personnes dans une petite chambre, c'est beaucoup trop, surtout avec un nourrisson. Très souvent, ce sont les sages-femmes qui fournissent la baignoire, le berceau et la poussette. De plus, les femmes qui viennent d'accoucher ne disposent pas d'un accès adéquat aux sanitaires, souvent en mauvais état. Les portes des douches ne ferment pas et certaines mamans renoncent à les utiliser. Plusieurs incendies ont déjà eu lieu aux Tattes, il faut que ça change.» ■ CeR

Asile au vol spécial

Elevé par un prêtre avec cinq autres Tchadiens, Ayop Aziz a quitté l'Afrique à 17 ans. Arrivé au centre de Valorbé à l'automne 2014, il est envoyé aux Tattes. Trois mois après l'incendie, Berne demande au canton d'exécuter son renvoi vers l'Espagne, premier pays de l'espace Schengen où le Tchadien a posé les pieds.

SINISTRÉS ET EXPULSÉS

Entre-temps, plus de 2000 Genevois signent une pétition pour bloquer le renvoi des «sinistrés des Tattes». Fin mars, tout s'accélère. La police arrête le jeune Africain alors qu'il est sur le point de se rendre devant le Ministère public qui l'a convoqué pour témoigner dans le cadre de l'enquête pénale sur l'incendie. Plusieurs ma-

requérant ayant expiré, le Tchadien reste en Suisse. Qui étudie depuis sa demande d'asile.

Un dénouement très critiqué par la section genevoise de l'UDC dans un communiqué de presse: «Il suffit que les associations pro-immigrés et quelques magistrats en mal de visibilité à trois semaines des élections se mobilisent pour que les autorités n'appliquent plus la loi qui a été acceptée par les Suisses».

L'affaire Ayop n'a rien d'anodin. Elle cristallise au contraire les tensions liées à l'asile entre Berne, les cantons et les partis politiques. Et interroge les Suisses sur la manière dont ils désirent traiter les étrangers cherchant refuge sur leur territoire. ■

Cédric Reichenbach